

NOM DE FAMILLE :

PRÉNOM DE L'ENFANT :

CLASSE A LA RENTRÉE :

Commune de CIVRAY-de-TOURAIN
FICHE D'INSCRIPTION SERVICES PÉRISCOLAIRES 2021/2022

**Dossier complet à déposer en MAIRIE
avant le 30 Juin 2021**

Numéro CAF/MSA :

Nom (s)	Prénom	Date de naissance	Particularité(s) médicale(s)/Allergies*	P.A.I **

*Si l'enfant suit un traitement, un certificat médical doit être fourni.

**En fonction de la pathologie de l'enfant, un protocole d'accueil individuel (P.A.I) devra être mis en place.

Renseignements concernant le (s) représentant(s) légal (légaux) *

- **En cas de séparation, merci de remplir une fiche par parent.**
- **L'autorité parentale est-elle exercée conjointement oui non**
- **Si non merci de préciser vos semaines respectives (PAIRE ou IMPAIRE) et de fournir une copie du jugement.**

Représentant Légal 1 SEMAINE :	Représentant Légal 2 SEMAINE :
Nom	Nom
Prénom.....	Prénom.....
Adresse.....	Adresse.....
.....
☎ domicile.....	☎ domicile.....
☎ portable.....	☎ portable.....
☎ professionnel.....	☎ professionnel.....
e-mail.....	e-mail.....

*A **mettre à jour impérativement** en cours d'année en cas de changement d'adresse, coordonnées téléphoniques

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant sur le temps de cantine et / ou garderie :

Mme ou M..... Tél :

Mme ou M Tél :

Mme ou M Tél :

Mme ou M Tél :

Mme ou M Tél :

Autorisation de partir seul : oui non

Attestation assurance Responsabilité Civile oui non

Attestation Individuelle accident oui non

Autorisation de prise de photo oui non

(Publication ou photographie)

(Voir autorisation parentale de captation d'image en pièce jointe)

Les lieux de garderie ne sont pas encore définis dans les deux écoles. Ils vous seront confirmés pendant l'été.

INSCRIPTION AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES (cocher les jours de présence)

L'inscription aux services périscolaires implique l'acceptation et le respect des règlements en vigueur.

	lundi	mardi	jeudi	vendredi	occasionnellement
Restaurant scolaire					
Garderie matin					
Garderie soir					

N'oubliez pas de fournir un petit goûter pour les enfants inscrits à la garderie du soir

MODALITES DE PAIEMENT :

- Par prélèvement automatique au 25 du mois (**joindre OBLIGATOIREMENT un RIB à chaque rentrée**)
- Payable par internet : www.tipi.gouv.fr
- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public adressé à la SGC DE LOCHES -12, Avenue des Bas Clos – CS 20209 – 37602 LOCHES
- En espèces auprès de la SGC DE LOCHES -12, Avenue des Bas Clos – CS 20209 – 37602 LOCHES
- En espèces (dans la limite des 300€) ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite).

Votre enfant utilisera le transport scolaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal

oui non

Son inscription ou sa réinscription est **OBLIGATOIRE** sur le site internet du 3 juin au 15 juillet 2021

<http://www.remi-centrevaldeloire.fr>

(une pénalité 15 euros est appliquée si l'inscription est hors délai)

Nota Bene : pour le transport scolaire du RPI, vous n'avez pas à régler les frais de gestion de 25 euros demandés à l'inscription, vous devrez passer cette étape et poursuivre l'inscription en ligne de votre enfant.

AUTORISATION PARENTALE :

Représentant Légal 1 (Nom)..... (Prénom).....

Représentant Légal 2 (Nom)..... (Prénom).....

de l'enfant (Nom)..... (Prénom).....

Autorisons le cas échéant toutes mesures rendues nécessaires en cas d'urgence médicale, et nous engageons à payer tous les frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation incombant à la famille.

INTERVENTION D'URGENCE :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté.

La famille est immédiatement avertie par nos soins.

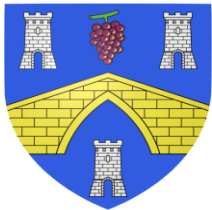
Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Rappel: en cas d'accident hors temps scolaire la responsabilité de la commune de Civray-de-Touraine ne pourra être engagée qu'en cas de défaut de surveillance.

Sauf demande de modification de ma part, ces déclarations sont valables pour l'année scolaire 2021/2022.

Date :

Signature(s)



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
MAIRIE DE CIVRAY-DE-TOURAIN**

**AUTORISATION PARENTALE DE CAPTATION, DE REPRODUCTION et DE REPRESENTATION
D'IMAGE ET DE VOIX (photo, vidéo)**

Toute personne a un droit exclusif sur son image et sa voix, ainsi que sur l'utilisation qui en est faite. La protection des droits de la personnalité du mineur est mise en œuvre par ses parents, ou représentants légaux. Dans ces conditions, un accord de votre part, objet de la présente autorisation, est nécessaire pour que l'image et la voix de votre enfant puissent faire l'objet d'une captation et d'une utilisation.

Cette autorisation est valable dans le cadre des temps périscolaires, et des manifestations qui pourraient se dérouler sur la commune.

- Restaurant scolaire Garderie Bibliothèque
- Manifestations culturelles ou sportives, commémorations se déroulant sur le territoire de la commune de Civray-de-Touraine
- Manifestations dans le cadre du RPI Civray-de-Touraine/Chenonceaux

Je, (nous) soussigné (e) (s),

Nom du responsable légal 1 : _____

Nom du responsable légal 2 : _____

- Exerçant l'autorité parentale conjointe Exerçant l'autorité parentale exclusive (joindre un justificatif)

Concernant l'enfant (NOM Prénom) _____

AUTORISE (-ONS) N'AUTORISE (-ONS) PAS la commune de Civray-de-Touraine

A le photographe et le filmer

ET

**A reproduire et exploiter son image, en tout ou partie, fixe ou en mouvement, et sa voix, dans le cadre suivant :
COMMUNICATION, INFORMATION et PROMOTION de la commune de Civray-de-Touraine.**

Les images et la voix pourront être exploitées et utilisées directement par la commune de Civray-de-Touraine sous toutes formes et tous supports connus à nos jours, intégralement ou par extraits et notamment :

- Site internet et réseaux sociaux de la commune
- Magazines municipaux, et intercommunaux

La commune de Civray-de-Touraine s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images et de la voix susceptible de porter atteinte à la dignité ou à la vie privée et plus largement de procéder à toute utilisation qui pourrait avoir un caractère préjudiciable pour la personne dont l'image et la voix ont été captées.

Les photographies et vidéos pourront être cédées par la commune de Civray-de-Touraine à des tiers à titre gracieux, pour une exploitation répondant strictement aux mêmes conditions que la présente autorisation (notamment presse écrite locale).

En cas de refus, je (nous) suis (somm) informé (e) (s) que mon (notre) enfant sera masqué lors des prises de vue.

Je donne mon (Nous donnons notre) autorisation gracieuse pour l'année scolaire 2021-2022, et jusqu'à 5 ans après la captation.

Je garantis (Nous garantissons) que l'enfant n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de sa voix.

Les photographies et vidéos seront conservées à la Mairie de Civray-de-Touraine, dans le respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Conformément aux articles 39 et suivants de ladite loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent.

A _____, le _____

Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé, bon pour autorisation »

Responsable légal 1

Responsable légal 2